

# RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

## 2024



Février 2025



## POURQUOI UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?



Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales prévoit la production par les collectivités territoriales (communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse), d'un rapport qui décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune ou l'intercommunalité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. »

« Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement. Il comporte deux parties : l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces bilans comportent, en outre, une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, analyse qui peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. »



Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

Le présent rapport montre certaines grandes orientations en termes de développement durable mais aussi quelques résultats obtenus lors de l'année écoulée. Il ne s'agit pas d'un bilan exhaustif mais d'une synthèse des actions les plus emblématiques, à partir des directives mentionnées dans le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 cité ci-dessus.

## SOMMAIRE



<b>POURQUOI UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?</b> .....	3
<b>PARTIE 1 : L'ACTION D'ANNONAY RHONE AGGLO EN INTERNE</b> .....	5
PLAN ENERGIE .....	5
PLAN SOBRIETE EAU .....	6
BUDGET VERT .....	7
STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE .....	8
BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRES (BEGES).....	9
GROUPES DE TRAVAIL INTERNE : ECO-AGENTS, EGALITE FEMMES-HOMMES.....	9
<b>PARTIE 2 : L'ACTION D'ANNONAY RHONE AGGLO SUR SON TERRITOIRE</b> .....	10
<b>1 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES</b> .....	11
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) .....	11
ESPACE NATUREL SENSIBLE DES HAUTES VALLEES DE LA CANCE ET DE L'AY .....	11
EAU .....	12
GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES .....	14
BIODIVERSITE.....	15
<b>2- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> .....	16
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET).....	16
RENOVATION ENERGETIQUE.....	17
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	17
<b>3 - COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ET EPANOUISSEMENT</b> .....	20
PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) : UNE APPROCHE GLOBALE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE.....	20
ACTIONS MULTIPLES DE SENSIBILISATION .....	21
CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE).....	24
CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) .....	25
MAISON DES FEMMES.....	25
CONTRAT DE VILLE .....	26
<b>4 - DECHETS : TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE</b> .....	27
<b>5 - MOBILITES</b> .....	31



## PARTIE 1 : L'ACTION D'ANNONAY RHONE AGGLO EN INTERNE

5

Pour ce rapport 2024, Annonay Rhône Agglo a choisi de rappeler quelques actions mises en place pour la gestion de son patrimoine et son fonctionnement interne.

### PLAN ENERGIE

Programme ambitieux et transversal lancé en 2022, le Plan énergie doit répondre à 4 axes stratégiques : sécurisation des achats d'énergie (approvisionnement et coût), sobriété et réduction des besoins énergétiques (par les changements de comportement et d'organisation collective), efficacité et optimisation des installations (chauffage, rénovations...) et utilisation des énergies renouvelables (en remplacement des énergies fossiles). Un premier bilan a été réalisé, comportant les résultats ci-dessous.

#### > ÉLECTRICITÉ

- **Électricité 100% verte** : Fournir une énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque...).
- **Sécuriser les achats d'énergie** : Acheter l'énergie au coût le plus avantageux du marché.
- **Éclairage public optimisé** : Rénovation de l'éclairage public et mise en place de programmation en fonction des besoins.

#### ✓ Sur le terrain :

- **Extinction de l'éclairage public** ou abaissement de l'intensité en cœur de nuit par 2/3 des communes de l'agglomération.
- Mise en place d'un système d'éclairage performant (LED) avec **réglages de plusieurs modes** en fonction des usages - équipements sportifs / stade d'athlétisme.



#### > CHAUFFAGE

- **Régulateurs et remplacement des têtes thermostatiques** : Ajustement des températures intérieures en fonction des besoins, des occupations réelles et des types d'activités exercées.



- **Baisse du chauffage** dans les lieux d'activités sportives
- **Ajustement des programmations** dans les établissements culturels
- **Programmation et régulation des températures** dans les établissements du CIAS (*crèches, résidences et EHPAD*)



## > PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- **Rénovation avec prise en compte des enjeux énergétiques** : rénover et optimiser les constructions des bâtiments
- **Étude énergétique** : diagnostiquer les bâtiments les plus consommateurs afin de déterminer les leviers d'économies d'énergies



- Baisse de -78% (*prévision*) de consommation pour le réaménagement du bâtiment Friche Orange
- Maison de la Musique (*Conservatoire à rayonnement intercommunal de Cance*): commissionnement, étude d'approvisionnement en énergie et installation photovoltaïque
- Réalisation d'**audits énergétiques** sur les bâtiments communautaires à forte consommation : *Espace économique Jean Monnet, Château de la Lombardière, Vidalon, Espace Montgolfier, Théâtre des Cordeliers, Gymnase du Zodiaque...*

## PLAN SOBRIÉTÉ EAU



En novembre 2024 a été lancée la démarche de réalisation d'un Plan de sobriété eau, avec pour objectif de travailler sur la réduction des consommations d'eau sur le patrimoine de l'agglomération (bâtiments, équipements sportifs, espaces verts...).

- Le travail est réalisé en synergie avec le plan énergie
- Une analyse des consommations d'eau est en cours
- Les rencontres techniques avec les agents débutent, pour réfléchir aux pistes d'actions, faire l'inventaire des actions déjà portées par les services... et définir des objectifs de sobriété !

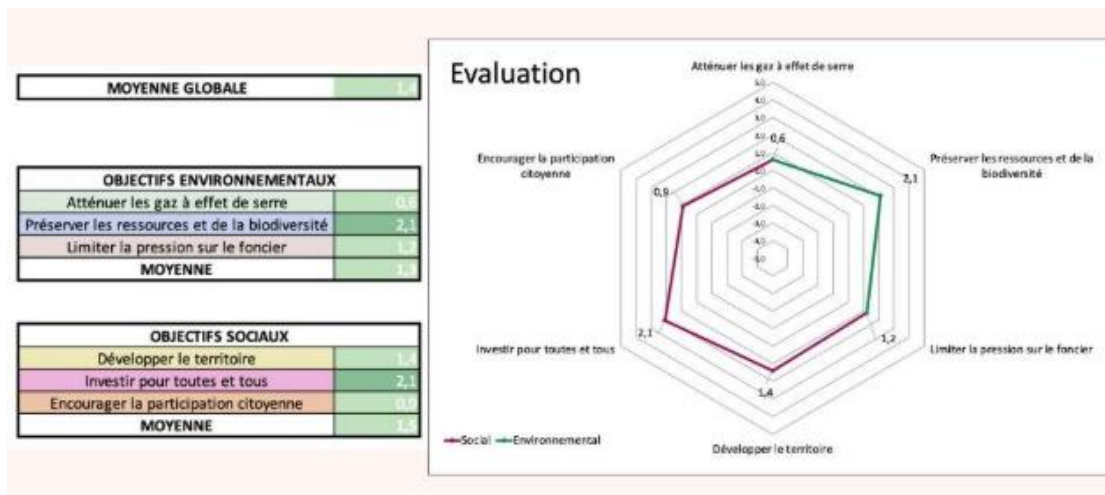
L'objectif est de valider un plan d'actions... et les mettre en œuvre dès 2025.

## BUDGET VERT

Le budget vert dans les collectivités territoriales désigne les ressources financières allouées à des projets et actions visant à promouvoir la transition écologique et à réduire l'empreinte environnementale des territoires. Il inclut des investissements dans des infrastructures durables, la gestion de l'eau, les énergies renouvelables, ainsi que des initiatives en matière de biodiversité et de gestion des déchets. Ce budget répond à un double objectif : d'une part, répondre aux enjeux environnementaux locaux, et d'autre part, encourager un développement durable qui profite à la fois à la population et à l'environnement. En intégrant des critères écologiques dans leurs dépenses, les collectivités territoriales participent activement à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources naturelles.

En 2023, un travail a été réalisé par une stagiaire de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET).

Après avoir établi une cartographie des méthodes évaluation déployées par les différentes collectivités pour déterminer quelle méthode est la plus adaptée au contexte d'Annonay Rhône Agglo et de la Ville d'Annonay, une méthodologie a été déployée et testée pour les gros projets d'investissements portés par l'agglomération.



La notion de coût complet, également travaillée, vise à prendre en compte tous les coûts induits en fonctionnement par les investissements. En effet, la conception d'un investissement influe sur son usage et a fortiori les dépenses de fonctionnement.

Dans un contexte de mise en place obligatoire d'une annexe budget vert pour les collectivités, Annonay Rhône Agglo affichera à partir de 2025 cette nouvelle annexe dans son budget, sur la base des méthodes proposées par les services de l'Etat. En effet, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit au compte administratif ou au compte financier unique, une « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.



Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

## STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE



L'article 35 de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), promulguée en novembre 2021, impose aux communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de définir une stratégie numérique responsable d'ici le 1er janvier 2025. Cette stratégie doit inclure des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures nécessaires pour les atteindre.



### ENJEUX

Les enjeux de la stratégie numérique responsable sont multiples :

- **Réduction de l'empreinte carbone** : Le numérique est responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, avec une tendance à la hausse.
- **Consommation énergétique** : Les infrastructures numériques consomment une quantité significative d'énergie, nécessitant des mesures pour améliorer leur efficacité.
- **Gestion des déchets électroniques** : La production et la mise au rebut des appareils numériques posent des défis environnementaux importants.
- **Inclusion numérique** : Assurer l'accès équitable aux technologies numériques pour tous les citoyens, en réduisant la fracture numérique.

L'Agglomération a commencé à réfléchir à sa stratégie numérique responsable et a engagé certaines actions.

### OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

#### Objectif 1 : Réduction de la Consommation Énergétique et de l'Empreinte Carbone

- **Objectif** : Réduire la consommation énergétique et diminuer les émissions de CO2 des équipements numériques
- **Actions** :
  - Commande publique durable : Privilégier l'achat d'appareils électroniques reconditionnés.
  - Mise en place systématique de veille profonde pour les équipements d'impression et informatique.
  - Utilisation de technologies de virtualisation pour optimiser l'utilisation des ressources.
  - Sensibilisation des agents de la collectivité.

#### Objectif 2 : Gestion des déchets électroniques

- **Objectif** : Réduire la quantité de déchets électroniques produits et promouvoir le recyclage et la réutilisation des équipements numériques.
- **Actions** :
  - Prolongation de la durée de vie du matériel et seconde vie : Mise à disposition du matériel informatique aux utilisateurs pendant au moins 5 années et plus si viabilité acceptable.
  - Réemploi et seconde vie du matériel dans les services.
  - Dons à des structures de réemploi

#### Objectif 3 : Sensibilisation et inclusion numérique

- **Objectif** : Assurer l'accès aux services numériques et sensibiliser les utilisateurs
- **Actions** :
  - Sensibilisation des agents de la collectivité
  - Favoriser le développement de la fibre optique sur le territoire de l'Agglomération.

## BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRES (BEGES)

9

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ou quatre ans pour :

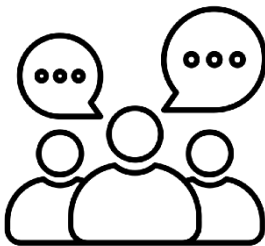
- Les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés - L'État, les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants ;
- Les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes (hôpitaux, etc.).



L'ensemble des bilans sont publiés sur une plateforme publique administrée par l'ADEME : <https://bilans-ges.ademe.fr/>, ou celui d'Annonay Rhône Agglo est disponible.

## GROUPES DE TRAVAIL INTERNE : ECO-AGENTS, EGALITE FEMMES-HOMMES

Plusieurs groupes de travail internes participent à la transmission de bonnes pratiques au sein des services. Parmi eux, les **éco-agents** sont mobilisés pour promouvoir des pratiques écologiques et durables dans le cadre de leur environnement de travail. L'objectif de ce groupe est de mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire l'empreinte écologique de la collectivité, tout en sensibilisant et impliquant l'ensemble du personnel à des comportements responsables. Sensibilisation, formation, optimisation des ressources et mise en place de projets pilotes : les éco-agents agissent en interne pour promouvoir la transition écologique !

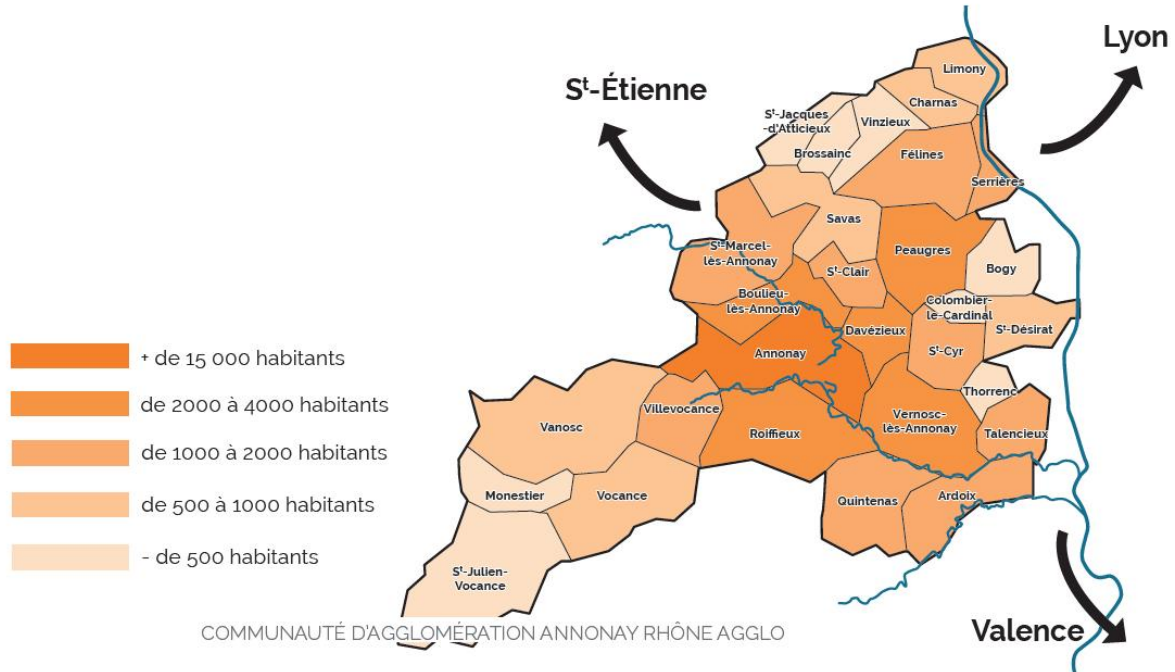


Le groupe de travail sur **l'égalité femmes – hommes** est constitué d'agents engagés dans la promotion de l'égalité des sexes, tant au niveau de l'administration que dans les actions publiques menées par la collectivité. Ce groupe a pour objectif de développer des démarches et des actions concrètes pour garantir que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes droits, opportunités et conditions de travail, tout en luttant contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.



## PARTIE 2 : L'ACTION D'ANNONAY RHONE AGGLO SUR SON TERRITOIRE

Depuis 2017 le périmètre administratif d'Annonay Rhône Agglo regroupe 29 communes et 50000 habitants.



### UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

Dans le projet de territoire 2022-2027, les élus ont souligné, comme axe essentiel à toutes les politiques menées sur le territoire, la transition écologique. Indispensables pour atteindre la neutralité carbone et essentielles car elles répondent aux attentes des habitants, les actions de l'Agglomération en faveur de la transition écologique sont nombreuses. L'Agglomération veut entrer en transition, accompagner les acteurs du territoire dans les changements à mettre en place. Concrètement, cela se traduit par de nombreuses opérations : faciliter l'usage du vélo, améliorer le confort énergétique des habitants, restaurer la biodiversité, aménager durablement le territoire, encourager l'installation et la conversion en agriculture biologique, favoriser les circuits-courts, préserver l'eau, garantir la qualité des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel, encourager le tri...

Autant de leviers d'actions pour accélérer la dynamique de transformation.



## 1 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

11

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H d'Annonay Rhône Agglo vise à définir l'évolution du territoire à l'horizon 2039, en affirmant une stratégie engageante et résiliente, consciente des transitions sociales, économiques et environnementales à l'œuvre. L'élaboration du PADD a été guidée par trois ambitions fortes et interdépendantes portées par les élus du territoire :

- Renforcer la cohésion territoriale et la mixité sociale
  - Renforcer l'attractivité économique du territoire
  - Préserver et développer la qualité de l'environnement et du cadre de vie des habitants
- Plus concrètement il s'agit de valoriser et s'appuyer sur l'armature urbaine existante, se donner les moyens de maintenir et de renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir

Le projet de territoire optimise les déplacements tous modes et rationalise son offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités. La programmation résidentielle doit répondre aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements. L'identité paysagère du territoire doit être valorisée et mettre en lien la nature et la ville. La protection des ressources est également un point essentiel, avec un territoire tourné vers les transitions énergétiques.

Enfin, et le contexte climatique nous le rappelle fréquemment, la limitation de l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique est un des objectifs majeurs.

Suite à son arrêt en 2024, le PLUIH d'Annonay Rhône Agglo devrait être approuvé au printemps 2025.



### ESPACE NATUREL SENSIBLE DES HAUTES VALLEES DE LA CANCE ET DE L'AY

Un espace naturel sensible (ENS) vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. La nature d'un espace naturel sensible est précisée par chaque conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe. Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles

Le site ENS (Espace Naturel Sensible) des Hautes vallées de la Cance et de l'Ay est localisé à 70 % sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo et à 30 % sur celui de la Communauté de communes du Val d'Ay, sur 7 communes et sur une surface totale de 10 700 hectares.

Issu du Schéma départemental ENS Horizon 2030 approuvé par le Département le 9 décembre 2022, le contrat d'objectifs et de partenariat

« Atout Nature » pour la période 2023-2026 a été établi entre le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo, en tant que collectivité coordinatrice sur l'espace naturel sensible Cance et Ay.



12

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo définit chaque année, de façon concertée avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le programme d'actions annuel qui répond aux objectifs communs du réseau des ENS et aux objectifs spécifiques du site Cance et Ay. En 2024, des actions ont été portées sur la forêt (inventaire des forêts matures) et sur la sensibilisation des scolaires à ce territoire sensible (« classes dehors »).

L'un des objectifs est la préservation des enjeux majeurs de biodiversité liés à la forêt par la mise en place d'un programme de sensibilisation et de réflexion sur une gestion durable et adaptée auprès des nombreux acteurs de la gestion forestière, du grand public (usagers) et des naturalistes.

## EAU

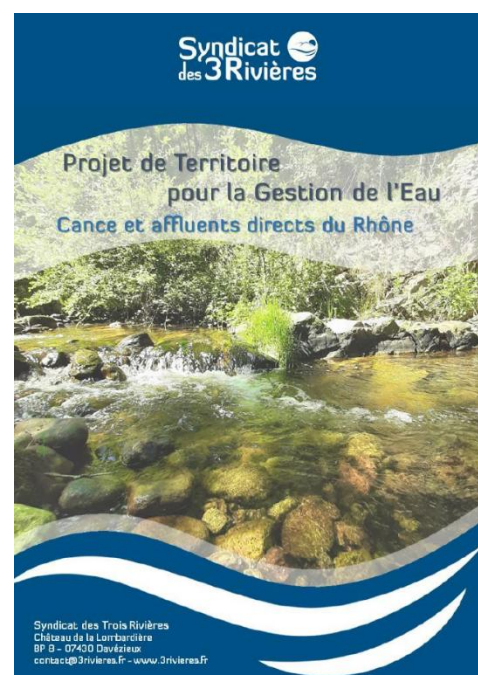
### → Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)

La gestion de l'eau est une préoccupation majeure, tant au niveau local que global. Les PTGE répondent à plusieurs objectifs :

- **Adapter la gestion de l'eau aux spécificités locales** : Chaque territoire a des enjeux hydriques particuliers (qualité de l'eau, disponibilité, usages, etc.) qui nécessitent des solutions adaptées.
- **Favoriser une gestion concertée** : En impliquant tous les acteurs concernés, les PTGE permettent de trouver des solutions consensuelles et durables.
- **Mieux répondre aux enjeux liés au changement climatique** : Les PTGE prennent en compte les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et proposent des mesures d'adaptation.
- **Améliorer la qualité de l'eau** : Les PTGE visent à réduire les pollutions et à préserver les écosystèmes aquatiques.

Porté par le Syndicat des 3 Rivières, auquel adhère Annonay Rhône Agglo, le PTGE Cance et affluents directs du Rhône est mis en place pour la période 2023-2029, contient 175 actions avec pour objectif d'économiser 733 500 mètres cubes d'eau par an en période d'étiage. La stratégie pour parvenir à cet objectif est d'améliorer la connaissance sur la ressource en eau et sur les prélèvements, rétablir l'équilibre quantitatif, préserver les milieux aquatiques et faire des économies d'eau, et mieux communiquer, sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource en eau.

Il s'agit d'une démarche collaborative qui implique l'ensemble des acteurs d'un territoire (collectivités, agriculteurs, industriels, associations, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la ressource en eau.



→ **Projet « Eau et Nous Demain »**

De son côté, Annonay Rhône Agglo porte le **projet « Eau et Nous Demain »** financé par l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets Eau et participation citoyenne. Les actions, en cours depuis 2021, sont mises en œuvre en partenariat avec le CPIE des Monts du Pilat.

Quelques actions portées en 2024 :

- Organisation d'une réunion sur les économies d'eau et la connaissance du cycle de l'eau (Saint-Marcel-lès Annonay), avec une dizaine de participants
- Accompagnement des éco-délégués du collège de la Lombardière sur les éco-gestes (en lien avec l'eau et les déchets) et réalisation d'un clip vidéo.
- un stand et une animation grand public (fête de la science) sur la gestion de l'eau au jardin, le cycle de l'eau et les économies d'eau.
- Accompagnement par les assistantes sociales, des familles bénéficiant du « chèque eau ». Sensibilisation aux économies d'eau.



- Deux journées de formations sur la gestion de l'eau au jardin (Formation « Prendre soin du sol et économiser l'eau au potager » Samedi 19/10 à Vernosc-lès-Annonay et samedi 26/10 à Félines avec différentes associations de jardiniers sur le territoire (jardin partagé d'Annonay, jardin de Bio et d'Audace, jardin partagé de Félines, jardins vivants), et une dizaine de participants.



- Rencontre des agents techniques communaux : organisation d'une réunion (le 10-06-2024) sur la gestion de l'eau sur les équipements sportifs (gestion des stades notamment), avec visite du stade synthétique de Davézieux.



## GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En 2024, des plaquettes ont été diffusées aux habitants sur le moustique tigre.

**Ensemble, agissons contre le moustique tigre !**

**COMMENT LE RECONNAÎTRE ?**

1. Son corps noir est rempli de rayures blanches, ainsi que le abdomen et les pattes.
2. Il pond jusqu'à 200 œufs dans tous les récipients contenant de l'eau.
3. Les femelles parcourent de courtes distances pour pondre : à vue en vol, elles sont très silencieuses.
4. Seules les femelles piquent.
5. Elles piquent de nuit, à commencer par le visage.
6. Contrairement à ses cousins, il fait peu de bruit.

**TAILLE RÉELLE**  
1 cm  
1 mm

**QUELS RISQUES POUR LA SANTÉ ?**

Le moustique tigre est parfois vecteur de maladies (dengue, Zika, Chikungunya) et présente surtout une forte nuisance au quotidien, davantage que les moustiques indigènes.

ANNONAY EN ROUGE AGGLO

## BIODIVERSITE

15

### → Refuge LPO de la Lombardière.

- 2024 : Poursuite des actions menées dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle de conventionnement (2023-2025) avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) pour la mise en œuvre d'actions sur le Refuge LPO de la Lombardière.
- Accompagnement des agents techniques en charge de la gestion du site
- Suivi du site et inventaires par les bénévoles du groupe local Nord Ardèche
- Réalisation d'animations avec des scolaires sur le site et dans les écoles
- Soirée inventaire des papillons nocturnes : 22 personnes présentes, et une vingtaine de papillons inventoriés



## 2- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

16

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)



#### PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL ANNONAY RHONE AGGLO

Février 2020



AERE – Plan Climat Air Énergie Territorial d'Annonay Rhône Agglo

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique élaboré par les collectivités territoriales (régions, départements, EPCI, communes) pour définir et mettre en œuvre leur politique de transition énergétique et climatique. Il s'agit d'un outil essentiel pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

#### Le PCAET en quelques lignes

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. Conformément à cette loi, Annonay Rhône Agglo a l'obligation d'élaborer un Plan climat-air énergie territorial (PCAET).

Après plus de deux ans d'élaboration, le projet de PCAET 2020-2026 a été validé en Conseil communautaire en février 2020.

Annonay Rhône Agglo a coordonné l'élaboration de ce projet avec les communes et les partenaires territoriaux.

### LES OBJECTIFS DU PCAET :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : Limiter le réchauffement climatique en agissant sur les secteurs de l'énergie, des transports, du bâtiment, de l'industrie, etc.
- **Améliorer la qualité de l'air** : Lutter contre la pollution atmosphérique en réduisant les émissions de polluants.
- **Maîtriser la consommation énergétique** : Réduire la dépendance énergétique et favoriser les énergies renouvelables.
- **Adapter le territoire aux changements climatiques** : Prévoir et mettre en œuvre des mesures pour faire face aux impacts du changement climatique (sécheresses, inondations, etc.).

Le dernier COPIL de suivi des actions du PCAET a eu lieu le 9 décembre 2024, avec présentation des actions des partenaires et de l'agglomération : présentation par la Ligue de Protection des oiseaux du refuge LPO et présentation de A Nos Watts.

## RENOVATION ENERGETIQUE

### → Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)

Le Service public de la performance énergétique de l'habitat (**SPPEH**) accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement, en leur proposant des informations, des évaluations, des aides et des conseils. En 2024 :

- Poursuite de la mise en œuvre du SPPEH (Service public de la performance énergétique de l'habitat) en lien avec l'ALEC 07 qui porte le service pour l'agglomération. Appelé Rénofuté en Ardèche.
- Nouveau Pacte territorial pour la mise en œuvre du SPRH (service public de la rénovation de l'habitat)



- Apéro Pro, avec les professionnels du bâtiment, organisé par l'ALEC 07 et en lien avec l'agglomération, sur les aides disponibles, le porté à connaissance des actions portées par la collectivité. Une vingtaine de participants était présente.

## DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

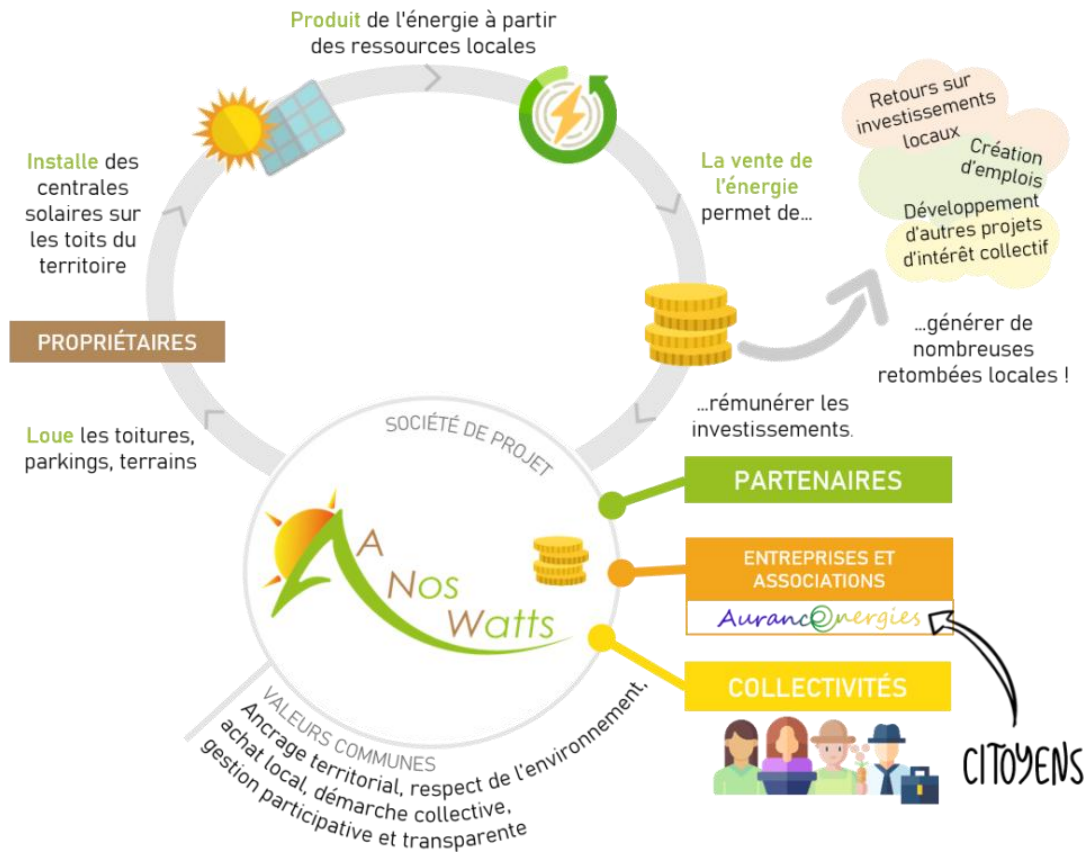
### → Installations photovoltaïques : A Nos Watts



A travers « A Nos Watts », société locale de production d'énergie solaire créée en juillet 2020, l'Agglomération et ses partenaires souhaitent mobiliser toutes les forces vives du territoire : communes, entreprises, associations, citoyens... pour produire ensemble de l'énergie solaire photovoltaïque.

La SAS « A Nos Watts » a pour vocation le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur de grandes toitures et des ombrières de parking.

A son lancement, le projet a permis d'équiper une dizaine de sites en panneaux solaires (écoles, salle polyvalente, restaurant scolaire, boulodrome...), en partenariat avec les communes du territoire et des acteurs privés qui se mobilisent fortement autour de ce projet.



Les membres fondateurs sont :

- Annonay Rhône Agglo,
- Aurance Energies (société citoyenne ardéchoise de production d'énergie renouvelable),
- Coopawatt (SCOP qui accompagne les sociétés citoyennes de production d'énergie),
- Energie Partagée Investissement (outil national d'investissement citoyen pour la production d'énergie renouvelable).

En lien avec la SAS A Nos Watts, la réalisation d'installations photovoltaïques sur le territoire s'est poursuivie cette année. Fin 2024 on comptabilisait 12 installations réalisées en toiture et 2 sur des ombrières. En 2024, la mise en œuvre de l'autoconsommation collective s'est poursuivie, avec des sites de production et de consommation propriétés de l'agglomération :

- **Sites de production :**
  - Dépôt de bus à Davézieux
  - Espace Montgolfier à Davézieux
- **Sites de consommation :**
  - Piscine Aquavaure à Annonay
  - Dépôt de bus à Davézieux
  - Espace Vidalon à Davézieux

## > ÉNERGIE RENOUVELABLE / PHOTOVOLTAÏQUE

- **Produire de l'électricité :** équiper les bâtiments en panneaux photovoltaïques pour produire localement de l'électricité.
- **Partenariat À NOS WATTS :** interlocuteur connaissant le territoire, et qui assure : les études de faisabilité, les installations, le suivi de la production, le déploiement de boucles d'auto-consommation...





- **Installation d'ombrières** sur les bouledromes (Boulieu, Roiffieux...)
- **Toitures photovoltaïques** sur les écoles (Charnas, St-Désirat, Ardoix...)
- Installations photovoltaïques sur des **bâtiments collectifs** : salles polyvalentes, parkings, restaurant scolaire, maison des associations, bâtiments techniques ou stockage... (Boulieu, Davézieux, Annonay, St-Cyr, Bogy, Talencieux...)
- Revente de l'électricité en **auto-consommation** produite par les toitures des Archives et de Rochebrune vers la cuisine centrale du CIAS, la bibliothèque St-Exupéry et la Résidence autonomie Europe (Annonay).

Deux sites de l'agglomération ont été équipés de panneaux en 2024 :

### → La toiture de l'espace économique Jean Monnet



#### Davezieux, Lombardière

-  Puissance : 26,5 kWc
-  Production : 31 800 kWh / an
-  Installateur : Sud Est Energie
-  Coût : 33 2000€ HT

installation : Février 2024

mise en service : Avril 2024

### → Les ombrières de parking sur l'espace Montgolfier

1281 modules ont été installés (2480m<sup>2</sup>) pour une production annuelle estimée à 600 000 kWh (soit l'équivalent de consommation hors chauffage de 600 habitants / an)



### → Subvention EUCF (European City Facility)

En 2024 l'agglomération a été lauréate de la subvention EUCF.

Cette subvention a pour objectif d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire et de faire monter en compétences A Nos Watts.



Des actions ont démarré en 2024 :

- Présentation de l'agrivoltaïsme en bureau des maires
- Identification des parkings du territoire soumis à l'obligation de solarisation
- Mise en lien avec les bailleurs sociaux...

### → Zone d'accélération des énergies renouvelables :

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre de lutter contre le changement climatique et la pollution, de préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité et de développer notre économie verte tout en s'affranchissant des importations et permettant de contribuer à l'indépendance énergétique et politique nationale.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes, invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, gaz renouvelables, hydroélectricité, géothermie, biomasse, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire.

Les remontées des zones d'accélération s'effectuent sur le portail national dédié, après débat en instance intercommunale.

En 2024, l'accompagnement des communes par l'agglomération (en lien avec l'ALEC 07) s'est poursuivi pour la réalisation de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Une présentation des zonages des communes a eu lieu en bureau des maires à l'automne 2024.

### 3 - COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ET EPANOUISSEMENT

#### PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) : UNE APPROCHE GLOBALE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

20



Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) est un outil stratégique élaboré par les collectivités territoriales pour orienter leurs politiques publiques vers une alimentation plus durable, saine et accessible à tous. Il vise à fédérer les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités) autour d'un projet commun pour transformer les systèmes alimentaires et répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

#### LES OBJECTIFS DU PAT :

- **Relocaliser la production alimentaire** : Favoriser les circuits courts, soutenir l'agriculture locale et biologique, développer les fermes urbaines et les jardins partagés.
- **Améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation** : Encourager la consommation de produits frais, de saison et locaux, promouvoir une alimentation équilibrée et diversifiée.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** : Sensibiliser les acteurs de la chaîne alimentaire, mettre en place des actions de prévention et de valorisation des surplus alimentaires.
- **Développer l'économie locale** : Créer des emplois dans le secteur agricole et alimentaire, renforcer les liens entre les acteurs locaux.
- **Préserver l'environnement** : Réduire l'empreinte écologique de l'alimentation, préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique.

#### LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL :

- **Production agricole** : Soutenir les agriculteurs locaux, développer des pratiques agricoles durables, favoriser la biodiversité.
- **Transformation et distribution** : Développer les circuits courts, soutenir les acteurs de la transformation locale, favoriser la vente directe.
- **Consommation** : Sensibiliser les consommateurs à une alimentation saine et durable, développer des outils d'information et d'éducation.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Mettre en place des actions de prévention, de collecte et de valorisation des surplus alimentaires.

#### LES BÉNÉFICES ATTENDUS DU PAT :

- **Une alimentation plus saine et plus sûre** : Accès à des produits frais, de saison et locaux, réduction de l'exposition aux pesticides.
- **Une agriculture plus durable** : Préservation des ressources naturelles, réduction de l'empreinte carbone.
- **Un développement économique local** : Création d'emplois, dynamisation des territoires ruraux.
- **Une meilleure cohésion sociale** : Renforcement des liens sociaux, accès à une alimentation de qualité pour tous.

En 2023, la candidature pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial porté par Annonay Rhône Agglo a souligné les axes stratégiques suivants :

- o Promouvoir l'alimentation locale dans la restauration collective,
- o Rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité,
- o Renforcer le lien social et l'insertion agri-alimentaire,
- o Consolider le diagnostic partagé du PAT : approfondissement du système alimentaire local et leviers pour souveraineté alimentaire,
- o Mobiliser et sensibiliser pour une meilleure appropriation des enjeux de souveraineté alimentaire.

Le dossier, retenu, permet désormais l'émergence d'un PAT sur le territoire, avec des actions concrètes comme :

- la rencontre entre producteurs agricoles et acheteurs, organisée fin 2024,
- le partenariat avec la fondation EKIBIO sur l'organisation de « la bio dans les étoiles 2024 », le co-financement et la co-organisation de la projection d'un film avec débat et le banquet participatif au parc Mignot qui a regroupé 200 convives (et une trentaine de cuisiniers), en lien avec les centres sociaux, l'accorderie, le collectif 31...

## ACTIONS MULTIPLES DE SENSIBILISATION

### > SENSIBILISATION

- **Former les agents et usagers** : à l'utilisation des équipements (sportifs, culturels...).
- **Éco-agents** : nommer des personnes référentes en interne (*Agglo*) et chez les usagers (*associations, clubs sportifs, partenaires...*) et les accompagner dans la mise en place d'actions spécifiques envers leurs utilisateurs.
- **Groupes de travail transversaux** : 35 groupes de travail composé d'agents de service et élus, pour favoriser le dialogue, l'information et la mise en cohérence de travaux sur des thématiques transversales.



- Formation aux éco-gestes dans les écoles du territoire : **Programme Watty**
- Animations sur les énergies renouvelables dans les écoles équipées de panneaux photovoltaïques par **À Nos Watts**
- **Plan d'affichage** dans les bâtiments publics pour sensibiliser les agents et usagers à la baisse de consommation.



→ **Programme Watty** (programme porté par ECOCO2 et animé par l'ALEC 07 sur le territoire)



- ➔ Poursuite du programme Watty en 2024 (programme mis en œuvre par l'agglomération depuis 2019).
- ➔ Sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie dans les écoles volontaires du territoire

	Nb d'écoles	Nb classes engagées	Nb d'élèves sensibilisés	Nb d'ateliers attendus	Nb d'ateliers réalisés
Périmètre d'intervention	11	40*	852	120	120

## → Une école lauréate au niveau régional du concours Watty



## → Animation Centre de loisirs Davézieux

Organisation d'animations sur les énergies renouvelables avec les enfants et jeunes du centre de loisir de Davézieux. Animations réalisées en lien avec les bénévoles d'A Nos Watts. Environ 25 enfants concernés

## → Partenariat avec le lycée Boissy d'Anglas

Lancement d'une démarche partenariale avec le lycée Boissy d'Anglas d'Annonay, dans le cadre de leur labellisation Eco-lycée. Depuis l'automne 2024, l'agglomération participe au comité de pilotage de suivi des actions

## → Label Territoire engagé transition écologique



Le programme "Territoire Engagé Transition Écologique" est une initiative lancée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui vise à accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique.

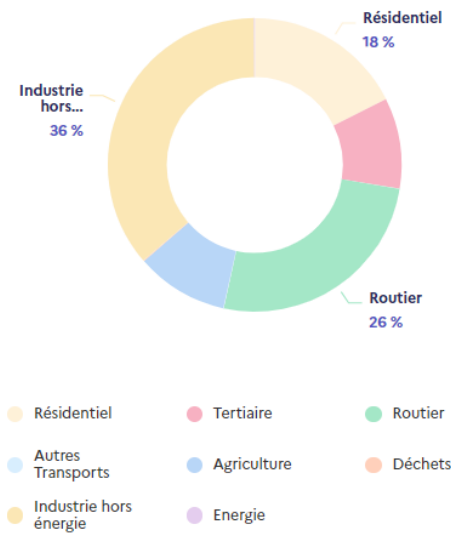
- Démarche initiée par la collectivité en 2020, avec pour objectif l'obtention de 2 étoiles en 2025 lors de l'audit de l'agglomération.
- Poursuite de l'accompagnement à la labellisation territoire engagé transition écologique (TETE) de l'ADEME.
- Travail en transversalité avec les différents services de la collectivité
- Visite annuelle avec les services et élus de la collectivité pour évaluer l'état d'avancement des actions

## Les Émissions de gaz à effet de serre

Comptabilisent les quantités de substances rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines du territoire qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre, exprimé en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

**189 t CO<sub>2</sub>eq**  
émis sur le territoire en 2021

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (hors puits) par secteur en 2021



Source : CITEPA

- L'adaptation au changement climatique : En renforçant la résilience des territoires face aux événements extrêmes, en développant des solutions d'adaptation, etc.

Les atouts de ce programme sont nombreux :

- Une approche globale et intégrée : Le programme prend en compte l'ensemble des dimensions de la transition écologique.
- Un accompagnement sur mesure : Chaque territoire bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses spécificités et de ses enjeux.
- Un réseau de partenaires : Le programme s'appuie sur un réseau de partenaires pour favoriser les échanges et le partage de bonnes pratiques.
- Une reconnaissance nationale : Les territoires engagés dans ce programme bénéficient d'une visibilité accrue et d'une reconnaissance nationale.

Ce programme a pour objectif de :

- Structurer une démarche globale : Il offre un cadre méthodologique pour que les collectivités puissent définir, mettre en œuvre et suivre leur projet de transition écologique sur le long terme.
- Mobiliser les acteurs locaux : Il encourage la collaboration entre les différents acteurs du territoire (élus, services techniques, entreprises, citoyens) pour co-construire des solutions adaptées.
- Accélérer la mise en œuvre de projets concrets : Il propose des outils, des financements et un accompagnement personnalisé pour concrétiser les projets de transition écologique.

• Valoriser les initiatives et les résultats : Il met en place des dispositifs de reconnaissance et de communication pour valoriser les efforts des territoires engagés.

Les principaux axes du programme portent sur :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre : En favorisant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, etc.
- La préservation de la biodiversité : En protégeant les milieux naturels, en développant l'agriculture biologique, en favorisant la gestion durable des espaces verts, etc.

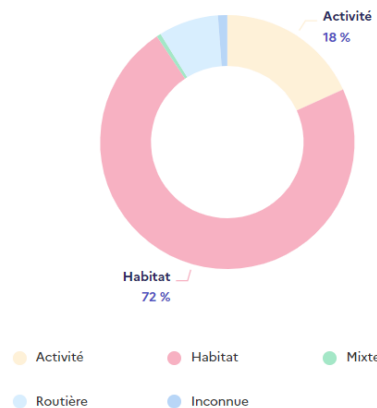
• La prévention et la gestion des déchets : En réduisant la production de déchets, en favorisant le recyclage et la valorisation, etc.

### L'Artificialisation des sols

rend compte de la création ou extension effective d'espaces urbanisés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire concerné.

**+375.65 ha**  
artificialisés entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2022

Répartition du flux de consommation d'espaces, par destination entre 2009 et 2022.



Source : Cerema, Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

## CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

24

Le Contrat pour la Réussite et de Transition Écologique (CRTE) est un dispositif instauré pour aider les collectivités territoriales à mener des projets concrets en faveur de la transition écologique. Ce programme a été lancé dans le cadre du plan de relance post-COVID-19, avec pour objectif de soutenir les territoires dans leur transformation environnementale, tout en tenant compte de leurs spécificités locales.

Le CRTE est un contrat de partenariat signé entre l'État et les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions), visant à définir et financer des actions prioritaires pour la transition écologique. Ces actions peuvent concerner plusieurs domaines, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion de l'eau, la réduction des déchets, le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable, et la préservation de la biodiversité.

Les principaux objectifs du CRTE sont :

1. **Soutenir la transition écologique** au niveau local en engageant des projets structurants et pérennes.
2. **Renforcer la coopération** entre l'État et les collectivités, afin d'assurer une coordination efficace des actions.
3. **Favoriser l'innovation** pour répondre aux enjeux environnementaux spécifiques de chaque territoire.
4. **Accélérer la relance économique** post-COVID tout en respectant les impératifs écologiques.

Les collectivités locales bénéficient d'un financement public pour mettre en œuvre les projets, avec la possibilité de mobiliser d'autres sources de financement, comme celles proposées par l'Agence de la transition écologique (ADEME) ou des fonds européens. Ce dispositif est flexible et adapté à chaque territoire, en fonction de ses priorités et de ses ressources.

En somme, le CRTE vise à aligner les objectifs de relance économique et de transition écologique, en donnant aux territoires les moyens d'agir efficacement sur le terrain tout en soutenant la transition vers un modèle de développement plus durable.

Approuvé en 2022, avec des mises à jour au fil de l'eau, le CRTE Nord-Ardèche, qui regroupe les deux intercommunalités d'Annonay Rhône Agglo et du Val d'Ay, contient plus de 225 actions et projets.

En 2023 et 2024, le CRTE Nord Ardèche a été retenu comme territoire d'expérimentation des CRTE nouvelle génération. Ainsi, plus de 400 personnes ont suivi le webinaire du 28 septembre 2023, durant lequel Annonay Rhône Agglo faisait part de son expérience sur la méthode de travail mise en place avec les services de l'Etat, et l'utilisation d'un nouvel outil : la boussole de la transition écologique.



## CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

L'Agglomération a investi la compétence Santé en 2022 avec notamment la signature d'un **Contrat Local de Santé (CLS)**. La compétence Santé couvre les actions de promotion de la santé et d'amélioration de l'accès aux soins. Outre le pilotage, l'animation et le suivi du Contrat Local de Santé et du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**, cette compétence permet de conforter la prise en charge par Annonay Rhône Agglo d'équipements de santé comme les maisons médicales de Peaugres et de Serrières.

L'Agglomération s'engage dans une politique locale de santé en partenariat avec les communes et avec les acteurs de la santé : établissements de santé, professionnels de santé libéraux, institutions sanitaires, associations du secteur social et médico-social.

Annonay Rhône Agglo souhaite ainsi :

- Faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous,
- Réduire les inégalités sociales de santé,
- Agir en promotion de la santé auprès des habitants,
- Accompagner le rétablissement notamment des femmes ayant vécu des violences et des personnes ayant des troubles psychiques.

Au travers du CLS et CLSM, un travail de synergie se met en place localement pour répondre aux enjeux des politiques de santé. De nombreux partenaires sont engagés au sein de ces dispositifs.



Sur le terrain, cet engagement se traduit par le déploiement concret de moyens et d'ingénierie sur l'ensemble des champs identifiés comme prioritaires sur le territoire, tels que :

- L'amélioration de l'offre de soin,
- Les actions de prévention,
- La lutte contre la précarité,
- La santé mentale,
- La santé sexuelle.

Cette feuille de route engage les partenaires sur la durée (actuellement 5 ans).

## MAISON DES FEMMES

Soucieuses de cette problématique des violences faites aux femmes, la Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo ont souhaité en début de mandat réaliser un état des lieux des besoins concernant les violences faites aux femmes afin d'envisager des pistes de réponses et d'amélioration de l'accompagnement des femmes et enfants ayant vécues des violences. La collectivité a ainsi décidé de travailler à la création d'une structure de soins permettant l'accompagnement des femmes ayant vécues des violences et proposant une prise en charge pluridisciplinaire. Ce projet a été inscrit dans le Contrat local de santé signé début 2022 avec l'ARS, la Préfecture, la CPAM, la CAF, la MSA, le Centre hospitalier Ardèche Nord et les Etablissements Sainte Marie.

La Maison des femmes, aménagée dans la tour des Cévennes sur l'avenue de l'Europe, ouvrira ses portes au public en avril prochain. Un lieu unique en Ardèche qui rassemblera des professionnels de la santé et du milieu juridique pour prendre en charge les femmes victimes de violences.

## CONTRAT DE VILLE

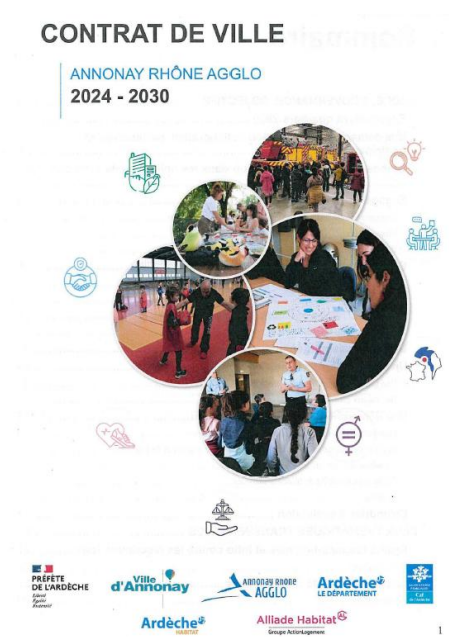
26

L'Agglomération s'engage dans un projet social visant à développer des actions concrètes de solidarité en direction des plus fragiles. Dans le cadre de la Politique de la ville, appelée aussi Politique urbaine, la Ville déploie un ensemble d'actions en partenariat avec l'État français et visant à revaloriser les quartiers urbains dits « prioritaires », dans le but de réduire les difficultés sociales sur ces territoires et d'atteindre plus d'égalité.

- L'objectif de la Politique de la Ville est de réduire les écarts de développement au sein des villes.
- Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants confrontés, plus qu'ailleurs, au chômage, au décrochage scolaire, aux difficultés d'accès aux services publics et aux soins notamment.

Les thématiques principales du contrat de ville 2024-2030 sont les suivantes :

- **Vivre ensemble / solidarité :**  
Inscrire la Culture comme facteur d'insertion et de développement  
Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitants  
Tisser des liens et des solidarités entre les habitants des quartiers, avec les associations des quartiers et les associations du territoire
- **Développement économique et emploi**
- **Santé, activités physiques et sportives**
- **Transition écologique et énergétique**
- **Familles :**  
Faire émerger, valoriser, accompagner les compétences de chacun des membres de la famille.  
Coordonner et informer des actions enfance - jeunesse pendant les vacances scolaires.
- **Tranquillité et sécurité publique**
- **Egalité femmes hommes et lutte contre les discriminations**
- **Laïcité, valeurs de la République**



## 4 - DECHETS : TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

27

Le **6 avril 2023**, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo adoptait le **plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2023/2026**.

Le modèle de service public de gestion des déchets (SPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets, assurés par Annonay Rhône Agglo.

L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets issus de la loi d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), du Paquet européen pour l'économie circulaire de juin 2018 retranscrit dans la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL) et repris dans le SRADDET de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sont ambitieux :



- Stabiliser la production globale de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031 soit -50 kg/habitant entre 2015 et 2031,
- Stabiliser également la production des déchets d'activités économiques entre 2015 et 2031,
- Augmenter le taux de valorisation organique,
- Atteindre un taux de valorisation matière de 65% en 2025 et de 70% en 2031,
- Réduire les tonnages enfouis en installation de stockage de 50% entre 2021 et 2025,
- Améliorer les performances des unités de valorisation énergétique,
- Diviser par 2 les tonnages des unités d'incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétiques entre 2021 et 2025 ;

Ces objectifs européens et nationaux non atteints en 2020 ne pourront l'être à l'avenir que par :

- un renversement de paradigme et un changement de regard sur les déchets considérés comme des ressources ;
- l'élaboration de nouveaux modèles plus équilibrés, à la fois techniques et sociétaux ;
- des prises de conscience écologiques stimulées par l'intégration de la politique gestion durable des déchets aux politiques publiques portées par Annonay Rhône Agglo relatives à la transition écologique et énergétique, à l'économie circulaire, l'ESS (économie sociale et solidaire), l'aménagement de l'espace public, l'urbanisme, l'alimentation, la santé, la qualité de vie, la consommation, le social ;
- un puissant message politique, qui construise un récit pour nos concitoyens visant à responsabiliser chacun et à rendre positif le sujet des déchets.

Les enjeux majeurs du plan stratégique de prévention et de gestion des déchets s'articulent autour des trois enjeux clés portés par la législation :

- réduire en priorité les tonnages de déchets ;
- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont, en privilégiant la valorisation matière avant la valorisation énergétique et en dernier lieu au stockage ;
- sensibiliser les usagers au renversement de paradigme et au changement de regard sur les déchets

### OBJECTIFS DU PLAN

Le Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2023/2026 a pour objectif de déployer les actions visant à répondre aux trois enjeux :

- 1 - REDUIRE
2. VALORISER (valorisation matières en priorité)
3. SENSIBILISER

Objectifs principaux :

- la réduction de 10% du poids d’ordures ménagères résiduelles par habitant /an entre 2017 et 2026,
- l’augmentation des tonnages de collecte sélective,
- l’augmentation du taux de réemploi, recyclage, valorisation,
- la suppression du recours au stockage.

Le plan stratégique déchets d’Annonay Rhône Agglo est une déclinaison du PLPDMA co-construit avec le Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD). L’ élu référent en matière de prévention des déchets est le garant du lien entre les deux démarches. Il contribue également à répondre aux objectifs du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN STRATEGIQUE DECHETS 2023/2026

La mise en œuvre des actions s’appuie sur 4 axes stratégiques : <b>Axe socle</b>	Actions	Indicateurs
Assurer un service de gestion de collecte et traitement performant pour répondre aux besoins des usagers	Garantir l’accessibilité, la propreté des points d’apport volontaire, mettre en place un observatoire des coûts pour maîtriser les coûts du service, assurer le suivi des prestations, relation avec les partenaires, lien avec les communes	Suivi des prestations (nombre de pénalités liées à des débordements), validation des matrices des coûts depuis 2019
Axes stratégiques	Actions	Indicateurs
Mettre en œuvre une politique de gestion des biodéchets ambitieuse	Déploiement, promotion du compostage individuel avec une prise en charge par Annonay Rhône Agglo à hauteur d’environ 75% pour les composteurs en plastique soit 10€/composteur et à hauteur d’environ 50% pour les composteurs en bois soit 40€/composteur, lancement d’un appel à projet pour le compostage collectif Mise en place d’un broyeur intercommunal partagé pour les déchets verts  Expérimentation de broyage de déchets verts en filière agricole et mise en œuvre d’une étude de gestion locale des déchets verts	Réalisation : Nombre de composteurs individuels distribués et collectifs installés Résultats : baisse de la quantité d’OMr par habitant  Réalisation : achat du broyeur partagé et utilisation par les commune et habitants Résultat : baisse des déchets verts en déchèterie  Réalisation : choix et concrétisation d’un scénario Résultat : mise en œuvre d’une filière locale de valorisation des déchets verts
Développer une politique de prévention et de réemploi	Mise en place d’une ressourcerie en partenariat avec les acteurs de l’ESS, sensibilisation sur les alternatives à la mise au rebus (réparation, réemploi, seconde vie), lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-événements	Réalisation : mise en œuvre d’un partenariat pour une ressourcerie en déchèterie, nombre d’animations/sensibilisation Résultat : augmentation des déchets réemployés
Augmenter la valorisation matière en déchèterie et par la collecte sélective	Développer les nouvelles filières de recyclage sur l’ensemble des déchèteries, poursuivre la sensibilisation des habitants au tri des déchets	Réalisation : Augmentation du nombre de filières de recyclage Résultat : Augmentation de la performance de recyclage

## PREMIERS RESULTATS

Depuis le vote du plan :

- 7 sites de compostages collectifs installés sur 4 communes et 152 bioseaux distribués lors des inaugurations où environ 200 personnes ont été sensibilisées sur le compostage mais aussi sur la réduction des déchets et le tri sélectif ;
- 19 réunions publiques de distribution de composteurs individuels, soit 778 composteurs distribués et 1024 personnes sensibilisées au compostage, la réduction des déchets et le tri sélectif ;
- Recrutement de 3 agents supplémentaires au sein du service déchets en charge de la prévention et réduction des déchets qui ont organisés plusieurs animations, présences sur les îlots propreté et visite du centre de tri, soit 323 personnes sensibilisées.
- achat d'un broyeur semi-professionnel mis à disposition des communes membres gratuitement depuis avril 2024

29

**-47 kg\*** DE DÉCHETS  
DANS MA POUBELLE  
**Je veux !**

\* En moyenne, par an et par personne.

COM-POST & MOI!

Je m'inscris  
[annonayrhoneagglo.fr/compostetmoi](http://annonayrhoneagglo.fr/compostetmoi)

UN ENGRAIS **100 %**  
NATUREL & À DOMICILE  
**J'en veux !**

COM-POST & MOI!

Je m'inscris  
[annonayrhoneagglo.fr/compostetmoi](http://annonayrhoneagglo.fr/compostetmoi)



➔ Les Rencontres Régionales du Réseau Compost Citoyen 2024 à Annonay

30

**PRÉ-PROGRAMME**  
La mobilisation citoyenne

**JEUDI 26/09**

12:00 Accueil, repas partagé sous forme d' "Auberge espagnole"

13:00 Café /Thé, émargement et installation

13:30 Introduction: le RCC Aura et les partenaires de ces rencontres

14:00 Temps d'inter-connaissance avec le collectif Pétales 07

14:30 3 visites et ateliers au choix:

- Aller à la rencontre des acteurs du **jardin partagé Seguin** et apprendre à composter "à froid" pour mieux jardiner
- Sensibiliser habitants et partenaires à un usage diversifié du compost au **jardin solidaire de la Croise**
- Cuisiner les invendus "dehors", faire des recettes anti-gaspi avec des légumes abimés pour la disco soupe au **centre le G.O.L.A**

17:30 Foire aux outils

18:30 Témoignage de la ville d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo : "Transition écologique, gestion des biodéchets et végétalisation"

19:30 Blablapéro

**VENDREDI 27/09**

7:30 Petit déjeuner

8:30 Présentation de la journée et des ateliers

9:00 3 visites et ateliers au choix:

- Parcours découverte des composteurs d'Annonay: la mobilisation citoyenne sur le quartier, dans la copropriété et en lien avec la cuisine centrale
- Compostage "à chaud" et lutte contre les invasives, une question de santé environnement au **jardin partagé Seguin**
- Alimentation durable, cuisines nourricières et self collaboratif au **centre le G.O.L.A**

12:00 Repas "vivre le self collaboratif"

13:30 2 ateliers de production au choix:

- Être membre d'un réseau : engagement et valeurs
- Freins et leviers à la mobilisation citoyenne

15:00 Bilan des rencontres

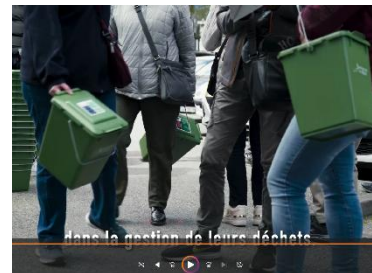
**TARIFS**

- Forfait repas + hébergement collectif : 90€
- Forfait repas + emplacement camping : 60€

Les 26 et 27 septembre 2024, les rencontres régionales du réseau compost citoyen étaient organisées à Annonay, au GOLA, animées par Pétales 07 (réseau départemental de l'éducation à l'environnement et au développement durable) avec l'appui des services d'Annonay Rhône Agglo et de la ville d'Annonay. 87 participants de toute la Région ont pu participer à ces deux journées sur la thématique « Du jardin à l'assiette : comment les biodéchets peuvent devenir un outil de mobilisation des acteurs ? » autour d'une programmation riche alliant ateliers (cuisine...), témoignages, visites (jardins partagés, forêt comestible, composteur...), tables rondes et productions.



Une occasion pour les élus d'Annonay Rhône Agglo de valoriser le clip vidéo sur le déploiement des composteurs de quartier et de la politique de biodéchets au niveau du territoire.



## 5 - MOBILITES

31

Après le renouvellement de la flotte de bus urbains de la régie de transports CoqueliGO, qui roulent désormais au gaz, Annonay Rhône Agglo travaille sur l'optimisation du réseau et le développement des mobilités alternatives, notamment par le biais de schémas.



### > MOBILITÉ

- **Favoriser les mobilités douces et développer les usages alternatifs à la voiture :** faciliter l'usage des transports en commun, favoriser l'acquisition de Vélo à Assistance électrique et développer le réseau cyclable sur le territoire.
- **Diminuer les consommations en carburants polluants :** rechercher des solutions pour consommer du gaz naturel vert (*en cours*).
- **Former et sensibiliser à l'éco-conduite :** pour les chauffeurs de la régie de transport, les agents de la collectivité.



- Passage de la flotte **CoqueliGO** du gazole au GNV (Gaz Naturel Véhicule) en 2022
- **Prime VAE :** aide financière de l'Agglo pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (+ 700 primes versées)
- Inauguration de nouveaux tronçons de la **Via Fluvia** et **Via Rhona** sur le territoire
- **France Bus Eco-conduite :** démonstration, concours et stands pour promouvoir l'éco-conduite (oct. 2023)



Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA), après plusieurs années de travail d'élaboration, seront approuvés en 2025.

Un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) est un document stratégique qui vise à encourager les déplacements durables au sein d'une collectivité, tout en réduisant l'empreinte écologique des transports.

#### OBJECTIFS DU PDMS

- Réduire l'empreinte carbone des déplacements.
- Encourager les modes de transport alternatifs (vélo, covoiturage, transports publics).
- Améliorer la qualité de vie des usagers (réduction du stress, gain de temps).
- Optimiser l'accessibilité aux transports.

#### MESURES ET ACTIONS

- **Encouragement des transports alternatifs :**
  - Mise en place d'un service de covoiturage ou plateforme dédiée.
  - Amélioration des infrastructures pour les vélos (parkings sécurisés, bornes de recharge pour vélos électriques).
- **Incitations à la mobilité douce :** Organisation de challenges ou de récompenses pour les trajets effectués à vélo, à pied, ou en covoiturage.